



SEANCE du 16 septembre 2022

Présents:

Le Président : Jean-Luc NIX (Welkenraedt)

Les Membres : Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr AUSTEN, ff, STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr LEMARCHAND, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr KLENKENBERG, Province de Liège

Commandant : Major Quentin GREGOIRE

Monsieur Joseph AUSTEN, Bourgmestre de Plombières « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Marie STASSEN, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique à 14h10'.

Communications :

- *Etat trésorerie - Versements des dotations communales*
- *Budget 2022/MB1 – SO et SE – Approbation par la Tutelle*
- *Recrutement de 2 ambulanciers non pompiers professionnels*
- *Loi 15 mai 2007 – Article 67 – Ratio 50/50 – Arrêté royal d'exécution*
- *Divers : Compte 2021 – Approbation par la Tutelle*

1. Approbation du PV du 17 juin 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 17 juin 2022.

2. Bureau des volontaires – ROI modifié – Approbation

Le Conseil approuve le nouveau ROI du Bureau des volontaires.

3. Recrutement de 10 ambulanciers non pompiers volontaires

Le Conseil déclare la vacance de l'emploi de membre du personnel ambulancier volontaire et approuve le règlement de sélection.

Lancer la procédure de recrutement conformément à l'AR du 23/08/2014.

4. Statuts administratifs du personnel administratif – Modifications

Le Conseil approuve :

- Les modifications apportées aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif ;
- Le règlement d'octroi d'une indemnité pour l'utilisation d'un vélo ;
- Les modification apportées à l'annexe I du statut administratif : Conditions d'évolution de carrière ;

5. Protocole disparitions en Fagnes – Collaboration ZS et ZP – Approbation

Le Conseil approuve le protocole visant à améliorer l'intervention/la recherche de personnes perdues ou disparues en FAGNES entre les ZS 4 et 5 et les ZP Fagnes et Stavelot/Malmedy.

6. Professionnalisation d'un Lieutenant – Appel à candidature

Le Conseil autorise la professionnalisation interne d'un Lieutenant.
Approuver le règlement de sélection et lancer l'appel.

7. Marché public – Nouvelle caserne de Verviers - Analyse terres - CSC et fixations des conditions

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par marché de faible montant ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;

Consulter les firmes suivantes :

- UNIVERSOIL SPRL – Rue du Château Massart, 19 à 4000 LIEGE – info@universoil.be
- SBS Environnement – Rue Cité des Mineurs, 45 à 4052 CHAUDFONTAINE – info@sbsenvironnement.be
- GEOLYS – Quai Sadoine, 9 à 4100 SERAING – info@geolys.be
- AQUACONSEIL – Avenue Franklin Roosevelt, 22A à 4600 VISE – info@aquaconseil.com
- TAUW Belgique SA – Parc Scientifique Créalys – Rue Guillaume Fouquet, 28 à 5032 GEMBLOUX – damien.monnoyer@tauw.com

8. Marché public – Acquisition d'équipements de secours en milieu aquatique - CSC et fixations des conditions

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;

Consulter les firmes suivantes :

- CondorSafety - Wouter Verplancke - Krommebeekstraat 44, 8930 Menen - wouter@condorsafety.be
- Vandeputte Safety - Quentin Cambier - Rue d'Edimbourg 11, 6040 Jumet - quentin.cambier@vdp.com
- VANASSCHE FFE NV: Brugsesteenweg, 8 à 8531 HARELBEKE – kurtvanassche@vanassche-fire.be

9. Marché public – Acquisition d'armoires de séchages - CSC et fixations des conditions

Le Conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;

Consulter la firme suivante :

- NOVVEN – Impasse Ampère, 9 à 85000 LA ROCHE-SUR-YON, France – contact@novven.fr

10. Acquisition d'équipements radios – Autorisation de dépense – Service extraordinaire

Le Conseil autorise l'acquisition d'équipements radios, avec accessoires, et approuver la dépense pour un montant de 58.870,15 € sur l'article 351/74422-51 présentant un crédit de 60.000 €.

11. Marché énergie FINIMO – CSC et Convention

Le Conseil approuve les conditions de marché FINIMO par procédure ouverte.

Le Conseil valide le cahier des charges ainsi que la convention de coopération tels que proposés.

Le Président signale qu'une première estimation du budget 2023 en matière de personnel présente une augmentation de 2.018.000 euros sur le montant de la MB1/2022, suite aux différents index et recrutements. Si l'on tient compte de l'augmentation du subsidie provincial (30%-->40%), soit 1.400.00 euros, il subsiste malgré tout un delta de 600.00 euros à charge des communes.

Ce montant ne tient pas compte des augmentations conséquentes à prévoir en fonctionnement, notamment en matière d'énergie, assurances, carburant, etc ...

Le budget du personnel 2022 ne devrait pas faire l'objet d'une augmentation.

Le Président fait part de la volonté du Collège de trouver des pistes d'économies.

Voici deux dispositions déjà prises :

1. Achat d'un véhicule télescopique

Cette dépense est prévue au budget initial 2022 pour un montant de 100.000 euros.

Le Collège estime que cette dépense n'est pas impérative et par conséquent, vu la conjoncture actuelle, propose de ne pas réaliser cette acquisition. En cas de nécessité de pareil engin, il sera toujours possible de procéder à des réquisitions auprès des agriculteurs locaux.

2. Aménagement du poste du PLATEAU

Afin de réaliser des économies de loyers et d'énergie sur le site HOUGET (67.000 €/an), il est proposé d'aménager des bureaux à la place des dortoirs dans la nouvelle caserne du PLATEAU afin d'y déménager le staff administratif ainsi que les officiers. Une première estimation des adaptations à apporter au plan initial s'élève à 46.000 € HTVA (10.000€ de réserve inclus).

Ce montant fera l'objet d'un avenant au marché initial.

Ceci permettra d'utiliser la caserne durant la période de garantie et de lui laisser « faire ses maladies ». Déménagement prévu mars/avril 2023.

Le Président revient sur l'article paru dans la presse récemment et qui mentionne la ferme intention du Collège communal de Verviers de revoir la clé de répartition des dotations communales à la Zone de secours, et ce, dès 2023 alors que celle-ci avait été fixée par le Conseil de Zone jusqu'au budget 2026 inclus.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

Jean-Luc NIX

Président

